

COMMUNE DE BEAUMONT



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2020

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt, le mercredi 12 Février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mardi 04 février 2020, sous la présidence de Monsieur Alain DUMEIL, Maire.
Présents	25	
Absents représentés	7	
Absents non représentés	1	

Étaient présents :

Alain DUMEIL, Damien MARTIN , Didier CARON, Marie-Anne MEUNIER, Jean GORY, André JAMMOT, Josette MIGNOT, Jean-Pierre COGNERAS, Adjoints et Adjointes au Maire.

Francis CHATELLIN, Chantal SUSANNA, Alexandre TRINIOL, Agustina MONTJOTIN, Alix HIRLEMANN, François NOURRISON, Marie-France MATHIEU, Laurent LAFONTAINE, Jean-Paul CUZIN, Josiane MARION, Michel PREAU, François SAINT-ANDRE, Christine THOMAS, Hervé MANTELET, Dominique MOLLE, Sébastien MOSTEFA, François ULRICH.

Absents représentés :

Mme Josiane BOHATIER	représentée par	Mme Alix HIRLEMANN
Mme Nathalie BESSE	représentée par	M. André JAMMOT
M. Stéphane ISNARD	représenté par	M. Alain DUMEIL
Mme Delphine MENARD	représentée par	M. Jean-Pierre COGNERAS
Mme Aline FAYE	représentée par	M. Michel PREAU
M. Francis GAUMY	représenté par	M. Jean-Paul CUZIN
Mme Marie-Christine LEYMARIE	représentée par	M. Sébastien MOSTEFA

Absent non représenté :

M. Gaël DRILLON

Mme Chantal SUSANNA a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17.12.2019

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 32 voix Pour:

- **APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du 17.12.2019**

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28.12.2019

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 32 voix Pour:

- **APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du 28.12.2019**

1. TAUX D'IMPOSITION 2020

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à la majorité, par 25 voix Pour et 7 Abstentions :

- **ADOPTE** les taux d'imposition ci-dessous :
- Taxe d'habitation : 12.52 %,
- Taxe sur le foncier bâti : 20.33 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 86,90 %

2. BUDGET PRIMITIF 2020.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à la majorité, par 20 voix Pour, 7 voix Contre et 5 Abstentions :

- **ADOPTE** le budget primitif 2020 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :
- section de fonctionnement : 9 855 383.00 €
- section d'investissement : 1 599 830.00 €

03. TARIFS MUNICIPAUX 2020.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à la majorité, par 20 voix Pour, 7 voix Contre et 5 Abstentions :

- **ADOpte** les nouveaux tarifs des services municipaux pour l'année 2020, à compter du 1^{er} avril 2020 tels qu'ils figurent en annexe.

04. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2020.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, par 32 voix Pour:

- **ACCORDE** la somme de 269 950 €, inscrite au chapitre 65 du budget primitif 2020, pour l'attribution des subventions et leur versement aux associations.

05. GARANTIE D'EMPRUNT SEML.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, par 32 voix Pour:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Emprunteur

06. GARANTIE D'EMPRUNT SEML.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, par 32 voix Pour:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Emprunteur.

07. CONVENTION VIABILITE HIVERNALE.

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, par 32 voix Pour:

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de personnel et de moyens pour l'exercice de la viabilité hivernale.
- **AUTORISE** M Le Maire à signer ladite convention de mise à disposition pour les périodes hivernales 2018-2019 et 2019-2020 et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

08. DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, par 32 voix Pour:

- **EMET** un avis favorable à la demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse présentée par Madame ZOUBIR-ATO Hanan pour le vol commis dans le cadre de sa régie de recettes de location de salles.

09. MODALITES DE GRATIFICATION LORS DE STAGES D'UNE DUREE SUPERIEURE A 2 MOIS.

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, par 32 voix Pour :

- **D'INSTITUER** une gratification pour les stagiaires effectuant un stage supérieur à deux mois au sein de la commune conformément aux modalités ci-dessus;

- **DE PORTER** la gratification à 15% du plafond horaire de la Sécurité Sociale ;

- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

10. PERSONNEL COMMUNAL.CREATION DE 8 POSTES POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ET RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES.

M. JAMMOT présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, par 32 voix Pour:

- **AUTORISE** la création de huit postes pour faire face à un accroissement temporaire d'activité et le recrutement d'agents non titulaires répartis sur l'année 2020 afin de renforcer les effectifs.

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2020 pour 33 semaines.

11. PERSONNEL COMMUNAL. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, par 32 voix Pour :

- **APPROUVE** toutes les modifications telles que définies ci-dessus (avancements de grade, suppressions et créations de postes) à apporter au tableau des effectifs du personnel communal.

12. CONVENTION DE PORTAGE FONCIER PAR L'EPF-SMAF POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BD n°90.

M.COIGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, par 32 voix Pour :

- **CONFIE** le portage foncier de la parcelle cadastrée section BD n°90 située 8 rue Alexandre Varenne à l'EPF-Smaf Auvergne.
- **SOLLICITE** le fonds de minoration mis en place par Clermont Auvergne Métropole pour cette opération.
- **AUTORISE** l'EPF-Smaf à démolir la propriété citée ci-avant après l'acquisition.
- **AUTORISE** l'EPF-Smaf à revendre directement à LOGIDOME cette même parcelle.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de portage correspondante et tout document relatif à cette procédure.

13. ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION BS N°195.

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, par 32 voix Pour :

- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BS n°195, au prix de 20€/m², soit 160€ (hors frais de notaire),
- **PRECISE** que les frais d'acquisition seront à la charge de la Commune,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

14. VENTE D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION BO N°432.

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, par 32 voix Pour :

- **DECLASSE** la parcelle cadastrée section BO n°432 appartenant au domaine public et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune,
- **AUTORISE** la vente de la parcelle cadastrée section BO n°432, d'une superficie de 130m² à Monsieur et Madame SCANZI au prix de 11 700 €,
- **PRECISE** que les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur, à savoir notamment les frais de notaire et de géomètre,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

15. VENTE D'UNE EMPRISE SITUEE AU DROIT DU 32 RUE SAINT GUILLAUME.

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, par 32 voix Pour :

- **DECLASSE** l'emprise appartenant au domaine public et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune,
- **AUTORISE** la vente de cette emprise, d'une superficie d'environ 30m² à Monsieur MABRU et Madame BACQUET au prix de 1€,
- **PRECISE** que les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur, à savoir notamment les frais de notaire et de géomètre,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

16. AVIS PREALABLE A LA DESAFFECTATION D'UNE EMPRISE FONCIERE DU DOMAINE PUBLIC PAR CLERMONT AUVERGNE METROPOLE.

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à la majorité, par 20 voix Pour , 8 Contre et 4 Abstentions :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la désaffectation par Clermont Auvergne Métropole de cette emprise du domaine public située rue Molière et cadastrée section BH n°58.

17. RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP – PERIODE 2019-2020.

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal :

- **PREND acte du présent rapport,**
- **VALIDE** les travaux retenus pour l'année 2020,
- **DIT que** le rapport sera transmis à la Préfecture et à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité

INFORMATIONS

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE.

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

VŒU CONCERNANT LE PROJET DE REFORME DES RETRAITES.

Pour eux, comme pour toutes celles et tous ceux qui aujourd'hui refusent le projet de loi, le Conseil Municipal de Beaumont à l'unanimité :

- **DEMANDE** le rejet du projet de loi sur les retraites et appelle à des réformes solidaires et de progrès.

FIN DE L'ORDRE DU JOUR A 22H53
Monsieur le Maire lève la séance à 23H08.